

AR Prefecture

063-216300566-20230203-2023_07_1-DE
Reçu le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 03 février 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

L'an deux mille vingt-trois le vendredi 3 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian et FAURIAT Jonathan (arrivé à 20h30)

Date de la
Convocation :
24/01/2023

Absents ayant donné procuration : Mme GRAZON Roseline représentée par Mme ECHALIER Marilyn, M. VAISSE Bernard représenté par M. FOUGERE Gilles.

VOTES :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

**Délibération
N°2023_07_1**

Vu l'avant-projet définitif concernant le projet de rénovation du bâtiment communal dit « ancienne poste » ;

L'avant-projet définitif arrête l'estimation des travaux de la 1^{ère} tranche à 354 991,98 € H.T.

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 39 049,12 € HT.

Objet : **Demande de subvention Régionale – Bonus ruralité 2023 – rénovation bâtiment communal « ancienne poste » 1^{ère} tranche**

Ce projet peut-être subventionnable par la Région au titre du bonus ruralité 2023 dans le cadre de la rénovation complète du bâtiment communal consistant dans sa première tranche à l'aménagement extérieur et le gros-œuvre sur la totalité du bâtiment, et l'aménagement complet de la salle multi-activités au rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de financer la 1^{ère} tranche de ces travaux d'investissement de la façon suivante :

Annule et remplace la délibération 2023_07 (erreur de saisie)

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant H.T.	Subventions	Montant sollicité	% sur la totalité des travaux
Travaux	354 991,98	DETR (30 % sur 394041,10 €)	118 212,33	34,15 %
		DETR Bonus énergie (15% sur 109100,00 €)	16 365,00	
		Etat - Fonds vert	99 455,55	25,24 %
		Conseil départemental FIC (40 % sur 78000,00 €)	31 200,00	7,92 %
Honoraires	39 049,12	Région Bonus ruralité (40 % sur 150000,00 €)	50 000,00	12,69 %
		Autofinancement communal/emprunt	78 808,22	20 %
Total HT	394 041,10	Total	394 041,10	100,00 %

AR Prefecture

063-216300566-20230203-2023_07_1-DE
Reçu le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ➔ d'approuver l'opération et son plan de financement ;
- ➔ d'approuver la demande de subvention Régionale Bonus ruralité 2023 ;
- ➔ d'autoriser M. le Maire à signer les documents s'y référant ;
- ➔ d'inscrire les dépenses au budget communal 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 13/02/2023
et publication le 13/02/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

